



RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours de graffitis 2016

Le concours de graffitis est tenu par la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres en collaboration avec la ville de Mont-Saint-Hilaire et la ville de Beloeil (ci-après nommées « les organisateurs »).

Le concours se déroulera :

- Le 23 juin à Beloeil de 10 h à 18 h et reporté au 30 juin en cas de pluie (Lieu à déterminer)
- Le 27 juin à Mont-Saint-Hilaire de 10 h à 18 h et reporté au 28 juin en cas de pluie (Lieu à déterminer)

Le concours sera annoncé via les organisateurs sur les réseaux sociaux et dans les différents médias de la région. L'information sera aussi disponible au www.mdj4f.ca.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les résidents de la MRC de la Vallée du Richelieu âgés de 12 à 17 ans. Sont exclus tous les membres du comité organisateur de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, soeurs, frères, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire au concours, le participant doit compléter le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site internet (www.mdj4f.ca) ou en personne à l'un des points de service de la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres (450 464-8224) :

- 100, rue Michel à Mont-Saint-Hilaire
 - 1060, rue Saint-Joseph à Beloeil
 - 630, rue Mountainview à Otterburn Park
-
- Les inscriptions se clôtureront le 15 juin 2015 à 15 h.
 - Chaque inscription doit être accompagnée d'une autorisation parentale.
 - Afin de participer au concours, les jeunes intéressés doivent suivre la formation obligatoire de huit heures qui se déroulera le 18 juin de 9 h à 17 h, à la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres, située au 1060, rue Saint-Joseph à Beloeil.
 - Les organisateurs assigneront à chaque participant un lieu et une date d'exécution.
 - Le participant s'engage à être disponible les deux jours du concours, si le nombre de participants le justifiait (23 et 27 juin ou en cas de pluie, 28 et 30 juin).
 - Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription.
 - Limite d'un formulaire d'inscription par personne pendant la durée du concours.
 - Si la quantité d'inscriptions venait à dépasser le nombre maximum de places disponibles, le comité organisateur choisira selon l'ordre d'inscription.

DÉROULEMENT

Lors de la formation, les participants seront initiés aux différentes techniques artistiques et aux règles de sécurité. De plus, les participants devront décider ensemble du thème de la fresque qu'ils réaliseront sur chaque site.

MATÉRIEL

Le concours de graffitis fournit l'intégralité du matériel.

Il est strictement interdit au participant d'apporter du matériel supplémentaire et des bombes de peinture pour des questions d'équité et d'égalité entre les participants.

Le port des masques et lunettes de sécurité est obligatoire lorsque les participants manipulent les bombes de peinture.

Les bombes de peinture vides devront être remises aux organisateurs afin qu'elles soient acheminées aux endroits appropriés.

Aucun participant ne pourra repartir avec le matériel fourni pas les organisateurs.

SUR PLACE

Les participants s'engagent à :

- Respecter les autres participants.
- Ne pas abimer ou voler le matériel.
- Préserver l'environnement propre.
- Tenir un langage verbal et écrit respectueux.
- Ne consommer ou n'être en état de consommation d'aucun alcool ou d'aucune drogue lors de la formation et du concours.

PRIX

Il y aura deux catégories de prix pour chaque site :

Catégories	Beloil	Mont-Saint-Hilaire
1 ^{er} prix	200 \$	200 \$
2 ^e prix	100 \$	100 \$

Les organisateurs se réservent le droit de n'attribuer qu'un seul premier et deuxième prix pour les deux sites si le nombre total de participants est inférieur à quinze.

MODE DE SÉLECTION ET REMISE DES PRIX

Les membres du jury vont évaluer les œuvres selon les critères nommés dans la grille d'évaluation.

Grille d'évaluation

- Technique
- Effort et motivation
- Qualité du travail fini
- Harmonisation avec la fresque
- Collaboration et respect
- Respect des consignes de sécurité

Les organisateurs se chargeront de faire le total des notes. Les participants de chaque site ayant reçu le plus de points seront déclarés gagnants.

Si le même participant participe à la réalisation des deux fresques (les deux sites), il ne pourra pas se mériter plus d'un prix.

Les gagnants seront dévoilés au grand public lors de la cérémonie de remise de prix (lieu et date à déterminer). Ils se verront remettre leur prix sur place en main propre.

Les gagnants qui ne seraient pas présents lors de la remise de prix seront contactés par téléphone le lendemain de la cérémonie.

Les prix offerts sont non négociables.

RÉCLAMATION DU PRIX

À défaut d'être présent sur le site au moment de la remise des prix, le gagnant aura jusqu'au vendredi 26 août à 11 h 30 pour réclamer son prix à l'adresse suivante : 100, rue Michel, Mont-Saint-Hilaire, J3H 3R3.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au-delà de la limite permise ou en contravention au présent règlement.